Procès-verbal du Conseil municipal du 24 avril 2025

Présents Monique NEDELLEC, Michel CLEAC'H, Yves-Marie DAYOT , Julie HOFER, Marc BOIZARD, Isabelle BIDEAU, Marie-France ROLLAND, Laurent THOMAS , Clément REUNGOAT, Stéphane REMEUR
Secrétaire de séance Marc BOIZARD
Absents / Excusés Anne-Flore CZERWINSKI, Emmanuel TOCQUER (procuration à Monique NEDELLEC), Anaïs MURLA (procuration à Julie HOFER)
Nombre de membres en exercice : 13
Présents : 10 **/ Votants** : 12

Date de convocation du conseil Municipal : 18/04/2025

Mme le Maire ouvre la séance, en rappelant l'ordre du jour :

1. DIA
2. Subventions aux associations
3. Transfert de la compétence « éclairage public » au SDEF (maintenance)
4. Travaux de rénovation LED avec le SDEF
5. Lancement du projet de rénovation de l'oratoire du sacre – **reporté pour manque d'informations**
6. Ajout – Motion de soutien à la commune de Ouessant au titre de la sécurité maritime
7. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mars 2025

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'**unanimité.**
Vote : Adopté à l'unanimité (12 votants)

2. Déclarations d'intention d'aliéner (pour information)

La mairie a reçu une DIA qui concernait une habitation et un terrain situés au 18 route de la plage. Il a été décidé de ne pas exercer notre droit de préemption.

3. Subventions aux associations 2025

Association	Proposition	Association	Proposition
ADAPEI 29	50 €	ANIMSENIORS (EHPAD)	70 €
ICE	500 €	COMITE DES FETES	1300 €
REVES DE CLOWN	50 €	COMITE DE JUMELAGE	500 €
SOLIDARITE PAYSANS	50 €	JOURNEES DE PONT AR GLER	500 €
SECOURS CATHOLIQUE	250 €	ARTHUS JAZZ	500 €
SECOURS POPULAIRE	250 €	AMICALE DES EMPLOYES COMM	300 €
SNSM	200 €	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE	150 €
ALCOOL ASSISTANCE	50 €	LES AMIS DE L'ECOLE ST JEAN	1000 €
SON AR MEIN	200 €	OLD SKOL	500 €
ADMR	810 €		
CRESCENDO	500 €	**TOTAL**	**8380 €**
LES ABEILLES DU PAYS DE MORLAIX	50 €		
		Total n-1 pour information	8750 €
EAU ET RIVIERES	50 €		
ASAD	50 €		
LES UTOPISTES EN ACTION	50 €		
LES DANSEURS DU ROC	50 €		
MORLAIX LANMEUR ELEVAGE	50 €		
BANQUE ALIMENTAIRE	100 €		
CIDFF 29 (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)	250 €		

Vote : Adopté à l'unanimité (12 votants)

4. <u>Transfert de la compétence « éclairage public » au SDEF</u> (maintenance)

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) peut exercer, à la demande expresse des communes, la compétence éclairage public.
A ce jour, le SDEF exerce la maîtrise d'ouvrage des installations neuves d'éclairage public, la commune assurant la compétence entretien/maintenance des installations.
Il est proposé de transférer cette dernière au SDEF.
Avantages du transfert de compétence: avoir des préconisations d'entretien et de maintenance identiques sur tout le territoire, disposer d'un parc entretenu, bénéficier de prix avantageux pour l'entretien du parc, mise à disposition d'un logiciel de gestion de la maintenance.
La prestation du SDEF comprend: une visite biennale d'entretien préventif, renouvellement périodique des sources lumineuses, dépannages et réparations, interventions de mise en sécurité, adaptation des heures de fonctionnement, cartographie et suivi du patrimoine, rapport annuel d'exploitation, gestion des DT/DICT, accès internet.
L'estimation tarifaire pour une année est de **1490 €** pour le transfert de la compétence entretien de l'éclairage public (7 armoires, 62 foyers lumineux lampes à décharge et 75 foyers lumineux LED).
Prestation complémentaire de géo-référencement des réseaux: **936 €** à charge pour la commune (il s'agit d'une obligation pour les communes de le faire au plus tard pour le 01/01/2026 suite à la réforme anti-endommagement des réseaux). En transférant la compétence éclairage public, le SDEF prend en charge 70 % du coût de cette prestation.
Il est proposé au Conseil Municipal de valider le transfert de la compétence éclairage public au SDEF et la proposition de géo-référencement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette proposition.
<u>Vote : Adopté à l'unanimité (12 votants)</u>

5. <u>Travaux de rénovation LED avec le SDEF</u>

Dans la continuité de rénovation de l'éclairage public, plusieurs secteurs sont concernés par le passage en LED des points lumineux:

- Lotissement de Pen Ar C'hra: **maximum de 5000 €** de reste à charge pour la commune
- Côte de Pen Ar C'hra et rue du Falaizou (19 points lumineux): **8000 €** de reste à charge pour la commune
- Route de la plage, rue de Ker François, rue du Cognic et Chemin vert (18 points lumineux): **7000 €** de reste à charge pour la commune.
- Il restera 5 points lumineux à rénover Place Jean-François Le Gac (ce sera programmé en 2026).

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les secteurs pour la rénovation des points lumineux et d''autoriser le Maire à signer les conventions financières avec le SDEF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide cette proposition.
<u>Vote : Adopté à l'unanimité (12 votants)</u>

6. <u>Ajout : Motion de soutien à la commune de Ouessant au titre de la sécurité maritime</u>

Lors du Comité syndical du 22 mars du syndicat mixte Vigipol, le délégué de Ouessant a exposé le projet porté par la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO), suscitant de vives inquiétudes parmi les habitants et les professionnels de la mer en Iroise.

Ce projet prévoit la réduction de la portée du phare du Créac'h, qui passerait de 30 à 19 milles nautiques.
Cette modification impliquerait le remplacement du système optique actuel, classé monument historique depuis 2011, par un feu industriel, altérant ainsi l'intégrité des lentilles de Fresnel et faisant disparaître la signature lumineuse unique du phare du Créac'h.
Face à ces enjeux, la commune de Ouessant a reçu plusieurs soutiens. Vigipol partage cette inquiétude et appelle à une mobilisation contre ce projet qui affaiblirait un maillon essentiel de la sécurité maritime dans une zone à fort trafic.
Les risques identifiés sont multiples : augmentation du risque d'accidents et de pollutions, l'importance des phares en cas de défaillance des outils modernes, l'alerte des anciens navigants.
Après la réduction de portée de plusieurs phares en mer (La Jument, Kéréon, Nividic), c'est désormais un phare d'atterrissage clé qui est menacé. Si cette réduction est mise en œuvre, aucun phare ne serait visible pour les 50 000 navires transitant chaque année au large de Ouessant.
Les insulaires, les marins et les riverains du littoral n'ont pas oublié les catastrophes maritimes qui ont marqué la fin du XXe siècle dans le nord de l'Iroise (*Olympic Bravery, Amoco Cadiz, Tanio*…).
Il est proposé au Conseil Municipal, d'apporter son soutien à la commune de Ouessant et de demander à la DIRM NAMO d'annuler ce projet qui porte atteinte à la sécurité maritime.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette motion.
Vote : Adopté à l'unanimité (12 votants)

8. Questions et informations diverses

- Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation : hommage prévu place J.F LE GAC à 14h30 ce dimanche 27 avril.
- Point sur le dossier lotissement TRECA : suspension de l'arrêté de la mairie par la juge des référés.
- Affaire LE VOT / DOREAURAIN : La procédure suit son cours.
- Accueil d'une stagiaire non rémunérée à la mairie, pour 5 semaines non consécutives, en formation Assistante de Gestion Administrative dispensé par le CDG du 28 avril au 20 juin 2025.
- Héol Bilan énergétique 2024 : proposition d'une réunion le 21 mai 2025 à 10h00 en mairie, seraient intéressés : Marc BOIZARD, Isabelle BIDEAU, Yves-Marie DAYOT, Marie-France ROLLAND.
- La Mairie de Plouézoc'h a un projet de marquage au sol sur la route Lanmeur - Plouézoc'h pour les liaisons douces. Ces travaux seraient réalisés par le Syndicat de voirie de Lanmeur. Une portion de la route est située sur notre commune (Corniou), cependant à ce jour nous ne disposons d'aucune information ni de demande écrite concernant ce projet (modalités techniques, financières…). Lors de la dernière réunion du syndicat de voirie, cela n'a pas été évoqué non plus. Nous attendons donc des précisions.
- Ecole maternelle : 7 à la rentrée, aucun élève inscrit en GS (Grande Section). Soutien de la mairie.
- Retour sur les commissions.

Séance levée à 22H30.

Le Secrétaire de Séance,
Marc BOIZARD

Le Maire,
Monique NEDELLEC